

PLAN PRIORITÉ SANTÉ LOIRET

2023 - 2027

Le Loiret
s'engage
pour la santé
de tous!



PLAN PRIORITÉ SANTÉ LOIRET

2023 - 2027



Marc GAUDET

Président du Conseil départemental du Loiret

« POUR UNE ACTION COHÉRENTE ET EN PROXIMITÉ »

L'accès aux soins est un droit primordial qui doit être garanti à tous les Loirétains. La situation de notre département est particulièrement préoccupante. Les départs en retraite de professionnels de santé devraient s'accélérer dans les toutes prochaines années.

Chef de file de l'action des solidarités humaines et territoriales, le Département s'est engagé, depuis plusieurs années, à lutter contre la désertification médicale, en investissant près de 2 millions d'euros en 8 ans pour soutenir la construction de Maisons de santé pluridisciplinaires et l'installation de professionnels dans les cabinets médicaux et paramédicaux.

Au regard de la situation d'urgence et au moment même où se structure le futur Centre Hospitalier Universitaire d'Orléans, le Département souhaite renforcer sa politique en la matière et lance son plan Priorité Santé Loiret autour de 10 actions.

Si l'objectif premier reste celui de la proximité, avec cette notion « d'aller vers », nous agissons à la fois sur l'amélioration de l'accès aux soins, l'accompagnement simplifié des professionnels de santé, le développement de la formation et le renforcement de l'attractivité de notre territoire.

Il s'agira de 11 actions concrètes et opérationnelles, facilement déclinables dans les territoires, et surtout qui ont été concertées avec les autres partenaires, que ce soient les CPTS ou l'ARS. Pour réussir, nos actions doivent d'abord répondre aux besoins des professionnels de santé eux-mêmes.

Dans l'attente de l'installation des futurs diplômés de la faculté de médecine d'Orléans, la mobilisation de tous les acteurs est indispensable aux côtés de l'État dont c'est la compétence et la responsabilité première. Soyez assuré que le Département saura répondre présent.

ARS : Agence régionale de santé - **CPTS** : Communauté professionnelle territoriales de santé



1

ACCÈS AUX SOINS POUR LES LOIRÉTAINS

- Création d'une offre de soins itinérante dans le Loiret
- Déploiement de numéros de téléphone pour les soins non programmés sur l'ensemble du Loiret
- Intensifier l'innovation sur le territoire

2



CAP LOIRET SANTÉ

- Accompagnement des étudiants et des professionnels de santé souhaitant s'installer dans le Loiret
- Aides financières aux professionnels de santé qui s'installent
- Mise à disposition de logements pour les professionnels de santé



ÉTUDIANTS EN SANTÉ

- Attribution de bourses d'études en échange de l'engagement d'exercer pendant au moins cinq ans dans le Loiret
- Création d'un forfait stage Loiret en zone rurale
- Mise à disposition de logements pendant les périodes de stage



ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE

- Campagne nationale d'attractivité du territoire
- Soirée annuelle des professionnels de santé



I POURQUOI UN PLAN ?

La démographie médicale du Loiret présente d'importants signes de fragilité. Ceux-ci génèrent des tensions en termes d'activité et de qualité des soins, mais aussi entraînent des comportements de renonciation aux soins. La densité médicale, inférieure aux moyennes nationales, est notamment en très net recul dans le nord et l'est du département.

Le département du Loiret est confronté à un déficit croissant de médecins généralistes. En 2017, il accueillait 67,6 praticiens pour 100 000 habitants en moyenne. Au 31 décembre 2020, il n'en compte plus que 64,2 pour 100 000 habitants (soit - 5,1 %) contre 124 pour 100 000 habitants à l'échelle nationale.

Cette situation affecte également toutes les professions de santé participant aux soins de premier et second recours (pédiatres, ophtalmologues, orthoptistes, sages-femmes, etc.). Un nombre significatif de départs à la retraite pourrait intervenir à moyen terme pour ces professionnels.

I QUELS OBJECTIFS ?

L'enjeu est que les Loirétains puissent accéder à des soins de qualité et en proximité dans les prochaines années.

L'ambition est d'amplifier la politique publique départementale menée depuis 2017 en faveur de la démographie médicale.

LE DÉPARTEMENT S'ENGAGE POUR :

- Apporter des solutions de soins et de prévention
- Renforcer l'accueil et l'accompagnement tant des professionnels de santé que des étudiants
- Financer des actions innovantes de santé



QUELLE DYNAMIQUE DE TERRITOIRE ?



Le contexte actuel est propice au maintien d'une dynamique et d'un volontarisme renouvelés :

- la création de la faculté de médecine d'Orléans et l'implantation à Orléans d'un cursus d'études en médecine délivré par la faculté de Zagreb ;
- une revalorisation forte par le Département de ses bourses d'études. Évolution de leurs conditions de délivrances pour la rentrée 2022 et la préparation de la rentrée 2023 ;
- une situation démographique sanitaire qui restera très tendue : les jeunes médecins formés dans le Loiret ne seront opérationnels que d'ici 8 à 10 ans ; les besoins de la population s'accroissent compte tenu de son vieillissement (+35 % des plus de 75 ans d'ici 2030) ; les professions médicales et paramédicales sont de plus en plus en tension ;
- une transformation des pratiques médicales libérales, plus collectives et qui s'adaptent à l'arrivée de nouveaux métiers (assistants médicaux, infirmiers de pratique avancée...);
- des expérimentations rendues possibles dans le cadre du Ségur de la santé ;
- la loi 3Ds relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, adoptée par l'Assemblée nationale et le Sénat les 8 et 9 février 2022 et qui reconnaît la compétence des Départements dans l'organisation des soins de premiers recours ;
- une rencontre du Président Marc Gaudet avec l'ensemble des Communautés Professionnelles de Territoires de Santé (CPTS) pour échanger sur les dispositifs les plus efficaces à mettre en œuvre ou à accompagner ;

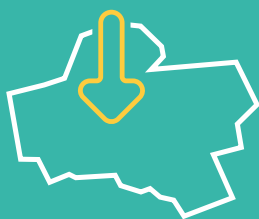


Le Plan
s'articule
autour de

4 AXES STRUCTURANTS



1 FAVORISER L'ACCÈS AUX SOINS POUR LES LOIRÉTAINS



2 FACILITER L'INSTALLATION DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ DANS LES TERRITOIRES



3 DEVENIR UNE TERRE DE FORMATION



4 RENFORCER L'ATTRACTIVITÉ DU LOIRET





FAVORISER
L'ACCÈS AUX SOINS
POUR LES LOIRÉTAINS



CRÉER UNE OFFRE DE SOINS ITINÉRANTE DANS LE LOIRET

Dans un souci de maillage territorial, le Département souhaite développer une offre de soin itinérante, en concertation avec les communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS). Pour se faire, le Département va acquérir des bus au fil des projets consolidés. Ces bus seront aménagés en fonction des praticiens qui les occuperont.

Le premier projet à aboutir sera celui d'ophtalmologie du Montargois, en partenariat avec la CPTS du Gâtinais Montargois. Il s'agit de déployer une télé-expertise itinérante d'ophtalmologie et des actions de prévention de certaines affections de longues durées (ALD), de type diabète et hypertension. La prévention

portera aussi sur la perte d'autonomie et l'éducation thérapeutique.

Le Département sera propriétaire du véhicule. Plus de 360 000 euros seront dédiés au financement de ce projet. La CPTS sera chargée d'organiser les parcours des patients, le fonctionnement et la manipulation des appareils de mesure et la réalisation des ateliers de prévention.

La mise en service est prévue pour juin 2024.

L'année 2023 sera donc consacrée au travail avec les Communes et les Communautés de Communes pour définir les parcours, les lieux de stationnement et les modalités d'accès aux réseaux divers.

DES NUMÉROS DE TÉLÉPHONE POUR LES SOINS NON PROGRAMMÉS COUVRANT L'ENSEMBLE DU LOIRET



Les Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS), grâce à des médecins libéraux volontaires, sont à l'initiative de numéros de téléphone afin d'obtenir une consultation avec un médecin d'astreinte le jour même ou le lendemain.

Dans ces secteurs où de nombreux habitants n'ont pas de médecin traitant, cela permet une réponse immédiate à la détresse des patients, la diminution du recours aux urgences et aussi une moindre pression sur les secrétariats médicaux qui ne pouvaient plus prendre de rendez-vous. L'intérêt de ce dispositif est aussi de recenser les situations prioritaires, les plus fragiles et de les réintégrer à la patientèle.

C'est dans le cadre de son programme **Santé Innovations Loiret**, que le Département soutient financièrement cette réponse aux soins non programmés pour les CPTS Beauce-Gâtinais, Gâtinais-Montargois, Orléans Métropole, Giennois-Berry.



LATIFA MIQYASS MÉDECIN GÉNÉRALISTE

« Un tiers des habitants de notre territoire n'a pas de médecin traitant. Nous avons mis en place un numéro unique pour qu'ils puissent néanmoins obtenir un rendez-vous médical en moins de 24 heures. 18 médecins du territoire (plus de la moitié) participent à cette organisation collective. »

Bon à savoir

LES NUMÉROS AUJOURD'HUI OPÉRATIONNELS DANS LE LOIRET

➤ **Beauce-Gâtinais :**
0 801 90 45 00
du lundi au vendredi de 8h à 18h

➤ **Gâtinais-Montargois :**
02 18 12 14 47
du lundi au vendredi de 8h à 17h

➤ **Orléanais :**
07 88 85 71 51
du lundi au vendredi de 8h à 20h

➤ **Est Orléanais :**
06 51 51 58 51
du lundi au vendredi de 8h à 20h

➤ **Giennois-Berry :**
01 73 00 63 51
du lundi au vendredi de 8h à 20h

➤ **Ouest Loiret :**
**Le numéro sera mis en place
début 2023**

Rendez-vous sur **Loiret.fr**
pour retrouver tous les numéros
et savoir à quelle CPTS se rattache
votre commune.

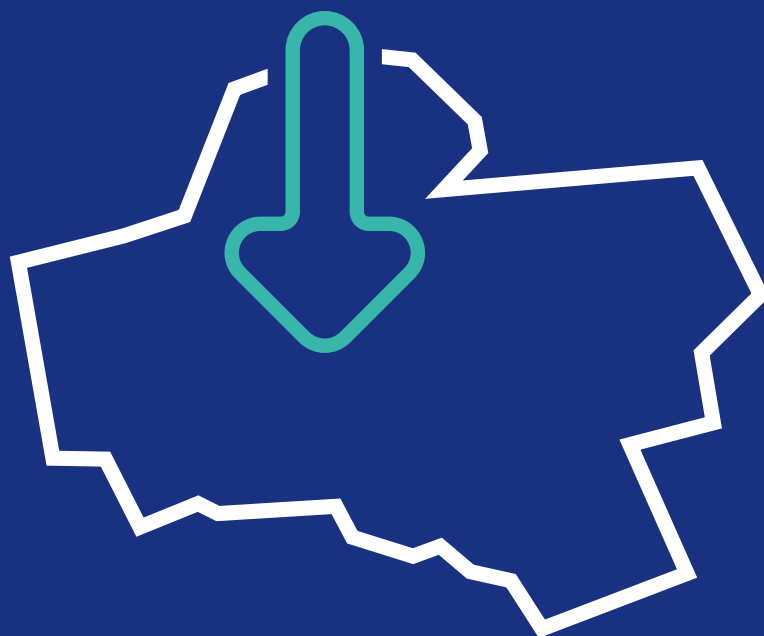


INTENSIFIER L'INNOVATION SUR LE TERRITOIRE

L'appel à initiatives « Santé Innovations Loiret » soutient chaque année des projets innovants ayant pour objet de favoriser l'accès aux soins des Loirétains. Ce dispositif se décline autour de trois thématiques : l'e-santé, la solidarité territoriale et les mutations de l'exercice libéral. Il est ouvert aux professionnels de santé exerçant dans le Loiret, communes et/ou groupements de communes du Loiret et associations loirétaines.

En 2022, 11 dossiers ont été subventionnés pour un montant total de subvention de près de 110 000 euros, parmi lesquels : les numéros dédiés aux soins non programmés, des consultations par télé-médecine et télé-expertise, un meilleur suivi des patients isolés souffrant d'un covid long, la mise à disposition de professionnels pour libérer les médecins des missions administratives, un parcours thérapeutique pour accompagner les adolescents atteints d'un diabète de type 1 vers la prise de soins adulte.

Le Département souhaite intensifier cet appel à initiatives Santé Innovations Loiret. Outre les aides financières, il sera proposé la possibilité de bénéficier des compétences du Conseil Départemental du Loiret : impression des supports de communication, ingénierie de projets.





2.

**FACILITER
L'INSTALLATION
DES PROFESSIONNELS
DE SANTÉ DANS
LES TERRITOIRES**

CRÉER CAP LOIRET SANTÉ, LE GUICHET UNIQUE D'ACCOMPAGNEMENT À L'INSTALLATION

Le Département va créer un guichet unique Cap Loiret santé pour un accompagnement individualisé des étudiants et des professionnels de la santé souhaitant s'installer dans le Loiret.

Ce service sera développé par le Département, en partenariat avec l'Agence régionale de Santé (ARS), la Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM), la Région Centre-Val de Loire, les CPTS, les Ordres, les Unions régionales des professionnels de santé (URPS), les écoles et les collectivités locales.

Ce guichet unique, Cap Loiret santé, facilitera la mise en œuvre du projet professionnel dans le Loiret, par exemple par la recherche de cabinets, de logements ou la simplification des procédures administratives entre les différentes administrations concernées par le professionnel qui souhaite s'installer.

Cap Loiret Santé favorisera aussi la mise en relation et proposera aux étudiants en santé et professionnels de santé nouvellement installés de mieux découvrir le Loiret, à travers notamment l'organisation des soirées d'accueil.

CONTINUER D'ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES

Au regard de la réglementation complexe et des projets déjà existants des CPTS, il est nécessaire d'accompagner plus précisément les collectivités dans leurs projets, afin de connaître au mieux leurs souhaits et la viabilité des projets en cohérence des actions déjà menées par les CPTS.

Le Département met à leur service son ingénierie à travers Cap Loiret. Il organisera régulièrement des sessions d'information pour les maires.



ADAPTER ET ÉLARGIR LES AIDES FINANCIÈRES AUX PREMIÈRES INSTALLATIONS DANS LE LOIRET

Bien que le levier financier ne soit pas le facteur déterminant pour une installation, il représente une aide non négligeable, notamment pour plusieurs métiers en tension qui nécessitent un investissement important au lancement de leurs activités professionnelles.

Actuellement, les métiers qui bénéficient d'aides sont : les médecins généralistes, les sages-femmes, les kinésithérapeutes, les infirmiers, les dentistes et les pharmaciens.

Cette aide financière est désormais élargie à toute médecine spécialisée, orthophonistes, pédicures podologues et orthoptistes.

Elle s'élève à un montant maximum par profession allant de 7 000 € à 35 000 €. Pour assurer une cohérence d'installation, il sera maintenu des zonages spécifiques par profession.

Le règlement tient compte du coût des investissements de certaines professions, notamment : les kinésithérapeutes, les dentistes, mais aussi en fonction de l'existence d'une spécialité, par exemple médecine générale et allergologie, masso-kinésithérapie et cryothérapie, médecine physique et réadaptation... Il tient compte également des autres spécialités coûteuses en investissement comme la gynécologie ou la dermatologie.



À ce jour, ce dispositif a permis l'installation de 17 médecins généralistes, 8 sages-femmes, 1 infirmière en pratique avancée, 5 kinés.



PROPOSER DES LOGEMENTS AUX REMPLAÇANTS POUR SOULAGER LES PROFESSIONNELS INSTALLÉS

Que cela soit sur les territoires ruraux ou urbains, le constat est identique, la tension est forte concernant les besoins en remplaçants. Il s'avère que la question de l'hébergement est crucial, notamment pour des remplacements de courte durée.

Un partenariat est donc noué avec Tourisme Loiret pour trouver des hébergements type touristiques temporaires qui peuvent correspondre aux demandes ponctuelles.

Une analyse sera, par ailleurs, menée avec le réseau des remplaçants ainsi que les CPTS, les URPS et les collectivités pour affiner les besoins et les réponses à apporter.



3.

DEVENIR
UNE TERRE
DE FORMATION



LAURENCIANE CAYRE ÉTUDIANTE BOURSIÈRE EN MÉDECINE

« Je n'aurais pas pu suivre le programme de la faculté de médecine de Zagreb sans le versement de la bourse : il y a un coût à ces études et la vie étudiante est de plus en plus chère. Une fois mon diplôme obtenu, j'exercerai dans le Loiret, où on a besoin de médecins, je trouve que c'est un bel engagement. »

Il est vital pour le Loiret d'accueillir, fidéliser et recruter les étudiants présents en études ou en stages sur nos territoires. Pour rappel, le Département est déjà engagé dans un accompagnement fort auprès des étudiants, par sa présence dans les différents salons et événements, réseaux d'étudiants mais aussi par l'anticipation de l'arrivée de la faculté de médecine à Orléans et l'ouverture d'une formation médicale entre la Ville d'Orléans et la Faculté internationale de Zagreb.

*Bon
à savoir*



Le Département participera à ces salons selon les opportunités :

- Salon des internes en médecine générale avec l'association nationale des étudiants en médecine générale Isnar à Tours,
- Journée pluri-professionnelle de l'hôpital de Bichat à Paris,
- Congrès national des médecins généralistes enseignants à Lille,
- Congrès des kinésithérapeutes à Tours,
- Journée nationale de la médecine générale à la Défense Paris.

FINANCER DES BOURSES D'ÉTUDES POUR LES ÉTUDIANTS EN MÉDECINE



Cette première brique tient compte de l'arrivée de nouveaux étudiants de l'université de Zagreb, mais aussi de la nouvelle faculté de médecine d'Orléans.

Sont bénéficiaires :

- les étudiant(e)s en médecine de premier et second cycle à partir de la première année d'externat pour les étudiants inscrits dans une faculté européenne (sélection post-bac) à partir de la seconde année pour les étudiants inscrits dans une faculté française (sélection à la fin de la 1^{ère} année) ;
- les étudiant(e)s en médecine de troisième cycle (à partir de la 1^{ère} année d'internat de médecine générale) ;
- les étudiant(e)s en odontologie 3^{ème} cycle (court).

L'objectif du Département est de participer au financement des frais d'inscription de l'étudiant en médecine, tout au long de ses années de scolarité, en échange d'un engagement personnel de celui-ci à exercer, à l'issue de son diplôme, pendant au moins cinq ans dans le Loiret.





OFFRIR DES LOGEMENTS ADAPTÉS À TOUS LES ÉTUDIANTS EN SANTÉ PENDANT LEUR PÉRIODE DE STAGE

La réalisation de stages santé dans le Loiret présente un double intérêt :

- la prise en charge de patients supplémentaires, sous le contrôle des maîtres de stage ;
- la découverte du Loiret, avec en conséquence une hypothèse accrue que les futurs diplômés s'y installent une fois leur cursus achevé.

Dans cet objectif, le Département a décidé :

- d'augmenter et de diversifier l'offre de logements en organisant un maillage fin ;
- de communiquer sur cette offre vers l'ensemble des étudiants en santé, sans distinction de la discipline ;
- de faciliter l'accès à cette offre ;
- de mettre en place une politique d'aide.



3 types de logements sont proposés aux étudiants en médecine :

- communaux ou intercommunaux ;
- logements de fonction vacants dans nos collèges ;
- dans des structures de soin (Maison de Santé Pluridisciplinaire ou hôpitaux).

Deux autres seront ajoutés, après étude, dès le 1^{er} trimestre 2023 :
des logements sociaux et des meublés touristiques.

Depuis 2018, 88 étudiants ont été logés par ce dispositif.

*Bon
à savoir*

L'offre sera cartographiée et mise en ligne. Elle sera accessible au sein de l'offre CAP LOIRET Santé. Elle permettra de répondre en temps réel aux sollicitations sur les salons ou en demande directe.

CRÉATION D'UN FORFAIT STAGE LOIRET EN ZONE RURALE



Une aide financière est mise en place pour les frais kilométriques sur la base d'un forfait selon la durée des stages. La contribution de 60 € à 200 € par mois concernera les étudiants effectuant leur stage en milieu rural ne bénéficiant pas d'aide de leur école ou de leur employeur, ni de bourse d'études départementale.

BONIFIER L'ACCUEIL D'ÉTUDIANTS EN STAGE

Pour accueillir plus d'étudiants en stage dans le Loiret, il est essentiel d'augmenter le nombre de maîtres de stage.

Afin d'inciter les professionnels de santé à assumer cette responsabilité, le Département propose une bonification pour le maître de stage de 2 000 €, ouverte à toutes les professions en tension avec des critères d'éligibilité :

- bonification versée à l'installation si le professionnel de santé est déjà maître de stage au moment de sa demande ;
- bonification éligible si le professionnel s'engage à devenir maître de stage dans un délai de 4 ans maximum après son installation, le versement de la bonification se fera sur présentation de l'accréditation.







4.

RENFORCER
L'ATTRACTIVITÉ
DU LOIRET



LAURENCE BELLAIS
VICE-PRÉSIDENTE EN CHARGE DE L'ATTRACTIVITÉ
DÉPARTEMENT DU LOIRET



La recherche du bien vivre, de l'existence d'une communauté, d'une dynamique de réseau, de plateaux technologiques de pointe, d'un rapprochement familial sont des facteurs clés d'une décision d'installation, aussi bien pour les étudiants que pour les professionnels de santé en activité. Le Loiret répond à ces critères. >>>

Toutes les études démontrent que les professionnels de santé cherchent en première intention un lieu de vie et d'exercice professionnel épanouissant.

BIEN ACCUEILLIR DANS LE LOIRET **GRÂCE AU KIT DOCPACK**

Pour se différencier dans l'accueil et le recrutement de nouveaux médecins, le Département a lancé la plateforme et les services Docpack. L'objectif ? Valoriser auprès d'eux les atouts et la qualité de vie du Loiret, faciliter leur décision d'emménager et leur intégration, en les accompagnant à toutes les étapes de leur arrivée (aide à la recherche d'emploi pour le conjoint, inscription en crèche ou à l'école pour les enfants...). L'approche retenue se veut relationnelle et personnalisée.

Le Département s'est donc associé à l'entreprise loirétaine Jobpack pour mettre à la disposition des communes, EPCI du Loiret et désormais des CPTS et établissements de santé, les outils d'accueil suivants :

- un coffret d'accueil et de découverte du territoire, sur le plan pratique, culturel et gastronomique,
- la mise en relation des nouveaux arrivants avec un Welcomer : cet ambassadeur, premier relai pour une installation réussie, délivre informations, bons conseils, et contacts sur tous les aspects de la vie future des personnels de santé et de leur famille (emploi, écoles, activités culturelles et sportives, transports, logement...),
- l'organisation d'afterworks : ces moments conviviaux sont l'opportunité de créer du lien et de former un réseau professionnel et amical.

Bon à savoir

20 box par an seront attribuées à chacune des 6 CPTS du territoire. Cap Loiret santé distribuera également les docpacks à ses propres contacts.





ORGANISER UNE SOIRÉE ANNUELLE DÉDIÉE AUX PROFESSIONNELS DE SANTÉ

L'objectif sera de faire connaître les atouts de la pratique médicale dans le Loiret (équipements et plateaux techniques de très bon niveau), et la qualité du cadre de vie pour favoriser l'installation de nouveaux médecins et professionnels de santé avec leurs familles.

À destination des étudiants de la Région Centre-Val de Loire, du sud de la région parisienne et des professionnels de santé, cette soirée sera organisée en coordination avec les partenaires institutionnels et les réseaux professionnels et économiques.

SÉDUIRE PAR UNE CAMPAGNE DE COMMUNICATION NATIONALE D'ATTRACTIVITÉ

En 2023, le Département pilotera une campagne nationale d'attractivité en lien avec les partenaires du territoire (Tourisme Loiret, Chambre de Commerce et d'Industrie du Loiret, collectivités locales, etc) afin de dégager les points forts du territoire et vendre la qualité de vie loirétaine auprès des citoyens hors Loiret. L'objectif est de susciter des nouvelles installations et de dynamiser le territoire.



Le Loiret, un territoire innovant, solidaire et durable, toujours à vos côtés !

Abonnez-vous à la newsletter du Département
pour suivre l'actualité près de chez vous.



Département du Loiret
45945 Orléans - Téléphone 02 38 25 45 45
WWW.LOIRET.FR - SERVICES.LOIRET.FR

